

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 25 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION

18 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

18 mars 2024

L’an deux mil vingt-quatre, et le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes,

Le C.C.A.S., légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : 7

Étaient présents : Mr Gilles BENOIT(Président), Claudine CHEMIERE, Anita GUINARD-AKRETICHE, Dominique PERRAGUIN, Chrystèl GOND représentant la Commune.

Mme Anne-Marie BRISSET, Mrs Pascal DENIZOT, Joël LE BRUSQUET, représentant les instances extérieures.

Absent excusé : Jean-François DAVID

Absents : Gérard MONTAROUX, Sébastien CHABOT

Objet de la délibération :**Vote du compte de gestion**

Président de séance : Claudine CHEMIERE Vice-Présidente est élue

Monsieur le Président Gilles BENOIT se retire

Madame la Vice-présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l’ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s’être fait représenter le budget primitif du CCAS de l’exercice 2023 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l’actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

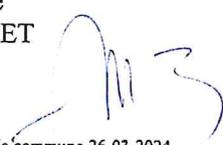
Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS

Approuvent le compte de gestion du CCAS édité par le Trésorier municipal, pour l’exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

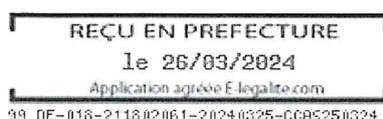
Secrétaire de Séance
Anne-Marie BRISSET



Diffusion sur le site internet de la commune 26-03-2024
Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en préfecture 26-03-2024
CCAS250324-1

Fait à Saint Eloy de Gy, le 26 mars 2024

Le Président
Gilles BENOIT



99_OE-018-2118 02061-2024 0325-CCAS250324_

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 25 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION 18 mars 2024	L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes,
DATE D’AFFICHAGE 18 mars 2024	Le C.C.A.S., légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de : Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11	<u>Étaient présents</u> : Mr Gilles BENOIT(Président), Claudine CHEMIERE, Anita GUINARD-AKRETICHE, Dominique PERRAGUIN, Chrystèl GOND représentant la Commune.
PRÉSENTS : 8	Mme Anne-Marie BRISSET, Mrs Pascal DENIZOT, Joël LE BRUSQUET, représentant les instances extérieures.
VOTANTS : 7	<u>Absent excusé</u> : Jean-François DAVID <u>Absents</u> : Gérard MONTAROUX, Sébastien CHABOT

Objet de la délibération : Vote du compte administratif 2023 et affectation des résultats

Président de séance : Claudine CHEMIERE Vice-Présidente est élue

Monsieur le Président Gilles BENOIT se retire

Sous la présidence de Madame Claudine CHEMIERE, Vice-Présidente, le Conseil d’administration examine le compte administratif du budget CCAS 2023 qui s’établit ainsi :

Section fonctionnement

Les dépenses réalisées sont de **24 833,35 €** et se décomposent ainsi :

- Portages des repas (société API) : 17 466,21 €
- Repas et colis de fin d’année : 5 200,14 €
- S.I.E.L. Bleu : 2 166,00 €
- Créances admises en non-valeur : 1,20 €

Les recettes réalisées sont de **28 491,56 €**

- Produits de services : (remboursement des repas) : 17 105,50 €
- Subvention commune : 6 800,00 €
- Libéralités reçues (dons) : 345,10 €
- Excédent 2022 reporté : 4 240,96 €

Résultat de clôture 2023 : - 582,95 €

(28 491,56 - 24 833,35) = 3 658,01 € (compte 002) Excédent 2024

Section investissement

Aucun investissement en 2023 : excédent reporté 226,64 €

226,64 € (compte 002) Excédent 2024

Les membres du CCAS à l'unanimité votent le compte administratif 2023 et l'affectation des résultats

Secrétaire de Séance
Anne-Marie BRISSET



Diffusion sur le site internet de la commune 26-03-2024
Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en préfecture 26-03-2024
CCAS250324-2

Fait à Saint Eloy de Gy, le 26 mars 2024
Le Président

Gilles BENOIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 25 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION

18 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

18 mars 2024

L’an deux mil vingt-quatre, et le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes,

Le C.C.A.S., légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : 8

Étaient présents : Mr Gilles BENOIT(Président), Claudine CHEMIERE, Anita GUINARD-AKRETCHÉ, Dominique PERRAGUIN, Chrystèl GOND représentant la Commune.

Mme Anne-Marie BRISSET, Mrs Pascal DENIZOT, Joël LE BRUSQUET, représentant les instances extérieures.

Absent excusé : Jean-François DAVID

Absents : Gérard MONTAROUX, Sébastien CHABOT

Objet de la délibération :

Vote du budget primitif 2024

Section fonctionnement

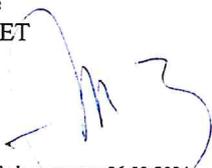
- Dépenses : 30 491,15 €
- Recettes : 30 491,15 €

Section investissement

- Dépenses : 226,64 €
- Recettes : 226,64 €

Le budget primitif 2024 est voté à l’unanimité des membres présents

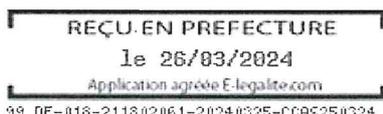
Secrétaire de Séance
Anne-Marie BRISSET



Diffusion sur le site internet de la commune 26-03-2024
Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en préfecture 26-03-2024
CCAS250324-3

Fait à Saint Eloy de Gy, le 26 mars 2024
Le Président

Gilles BENOIT



99_DE-018-2118 02061-2024 0325-CCAS250324_

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 25 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION

18 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

18 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : 8

L’an deux mil vingt-quatre, et le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes,

Le C.C.A.S., légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président

Étaient présents : Mr Gilles BENOIT(Président), Claudine CHEMIERE, Anita GUINARD-AKRETCHÉ, Dominique PERRAGUIN, Chrystèl GOND représentant la Commune.

Mme Anne-Marie BRISSET, Mrs Pascal DENIZOT, Joël LE BRUSQUET, représentant les instances extérieures.

Absent excusé : Jean-François DAVID

Absents : Gérard MONTAROUX, Sébastien CHABOT

Objet de la délibération : Démission et nomination d’un représentant des instances extérieures

Monsieur le président a pris acte de la démission de Monsieur Gérard MONTAROUX du Conseil d’administration par courrier du 19 décembre 2023 déposé en Mairie le 21 décembre 2023.

Monsieur Gilles FERVEL a proposé sa candidature par courrier du 25 janvier 2024.

Après avoir délibéré l’ensemble du Conseil d’administration, à l’unanimité

-acte cette démission.

-accepte la nomination de Monsieur Gilles FERVEL

Secrétaire de Séance
Anne-Marie BRISSET



Fait à Saint Eloy de Gy, le 26 mars 2024

Le Président

Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 26-03-2024
Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en préfecture 26-03-2024
CCAS250324-4

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2024

Application agréée E-legalite.com

93_DE-018-2118 02061-2024 0325-0095250324_

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 25 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION

18 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

18 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : 8

L’an deux mil vingt-quatre, et le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes,

Le C.C.A.S., légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président

Étaient présents : Mr Gilles BENOIT(Président), Claudine CHEMIERE, Anita GUINARD-AKRETSCHE, Dominique PERRAGUIN, Chrystèl GOND représentant la Commune.

Mme Anne-Marie BRISSET, Mrs Pascal DENIZOT, Joël LE BRUSQUET, représentant les instances extérieures.

Absent excusé : Jean-François DAVID

Absents : Gérard MONTAROUX, Sébastien CHABOT

Objet de la délibération : S.I.E.L Bleu : convention

A compter du 1^{er} janvier, l'heure d'intervention est passé à 59,00 € (augmentation de 2,00 €)

Une participation financière de 30,00 € par semestre est demandée à chaque bénéficiaire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après avoir délibéré, les membres du CCAS

- Acceptent le montant de l'intervention à 59,00 €/h
- Acceptent le montant de la participation demandée

Secrétaire de Séance
Anne-Marie BRISSET



Diffusion sur le site internet de la commune 26-03-2024
Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en préfecture 26-03-2024
CCAS250324-5

Fait à Saint Eloy de Gy, le 26 mars 2024
Le Président

Gilles BENOIT,



REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2024

Application agréée E.legalite.com

93_DE-018-2118 02061-2024 0325-CCAS250324_